

## Lettre d'informations directeurs n°20 du mercredi 12 février 2025

1- **Dossiers SEGPA** : Pour rappel, les dossiers SEGPA sont à envoyer pour le 21 février 2025.

2- **Archives** : Suite à vos demandes, les documents ne peuvent être archivés sous forme numérique que s'ils sont nativement numériques. La majeure partie des documents doivent donc bien être conservée sous format papier. Vous trouverez le courrier avec les délais de conservation en pièce-jointe.

3- **Programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle** : Les programmes d'éducation à la sexualité ont été publiés ce jeudi 6 février au Bulletin officiel, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2025. Ils sont [téléchargeables pour chaque niveau](#), de la maternelle au lycée et au CAP. L'éducation à la sexualité vise en premier lieu le développement de comportements responsables et respectueux de soi et des autres. En cela, elle s'inscrit pleinement dans les missions de l'École, qui joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents, en tant que futurs citoyens.

L'éducation à la sexualité prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire ; puis d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée.

Un programme national structuré en deux étapes différenciées et complémentaires encadre désormais ces enseignements :

- Dans le premier degré, les apprentissages portent sur la découverte des émotions, la connaissance de soi et de son corps, le respect de soi et des autres ; ils contribuent à la prévention des violences.

- Dans le second degré, les apprentissages abordent des notions d'anatomie, la reproduction, la prévention des risques, le consentement ; ils participent à la protection contre le harcèlement, notamment en ligne, et les violences sexistes et sexuelles.

Les modalités de mise en œuvre de cette éducation par le personnel de l'Éducation nationale sont définies par la circulaire du [4 février 2025](#). L'organisation des trois séances obligatoires ainsi que les principes éthiques et pédagogiques qui la guident y sont précisés. Une [FAQ](#) permet de répondre aux interrogations des professeurs et à celles des parents. Des [ressources](#) Eduscol sont disponibles.

4- **Semaine Olympique et Paralympique** : La 9e édition de la semaine olympique et paralympique (SOP) se déroulera du 31 mars au 4 avril 2025.

5- **Manuels labellisés** : Le financement des manuels en zone rurale et en zone d'éducation prioritaire n'est pas encore précisé pour le moment.